CN Sainte-Maxime

AVIS DE COURSE TYPE « REGLES D'INTRODUCTION A LA REGATE »
MEMORIAL LABRUNYE
dimanche 18 octobre 2026
Grade 5C

PRÉAMBULE : prévention des violences et incivilités
La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.
A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

1. REGLES
La régate sera régie par :
- les Règles d'Introduction à la Régate,
- le présent avis de course,
- la fiche course, et ses annexes,
- les règles des classes OSIRIS et IRC.

2. TABLEAU OFFICIEL
Tous les documents de course seront exclusivement mis en ligne en version électronique à l'adresse suivante : documents de course

3. COMMUNICATION
3.1 Les communications se feront sur le groupe WhatsApp « Memorial Labrunye 18 octobre 2026 » :

3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITE – INSCRIPTION – CATEGORIE DE NAVIGATION
4.1 La régate est ouverte aux bateaux des classes IRC et OSIRIS.
4.2 L'inscription se fera uniquement par internet : inscriptions
4.3 Les bateaux devront obligatoirement présenter ou déposer en ligne un certificat de jauge en cours de validité.
4.4 Catégorie de navigation : moins de 6 milles des côtes.
4.5 La liste des bateaux sera affichée dans le hall de la Base Nautique Paul Bausset, 21 bd Jean Moulin, à Sainte-Maxime, et diffusée sur le groupe WhatsApp indiqué au paragraphe 3.1.
4.6 La régate étant en grade 5 :
- Chaque concurrent majeur doit être en possession d'une Licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
- Chaque concurrent mineur doit être en possession d'une Licence Club FFVoile mention "compétition" valide ou d'une licence Club FFVoile mention "adhésion" ou "pratiquant" accompagnée de l'attestation de renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger doit fournir :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

5. DROITS A PAYER

Frais d'inscription :

Bateau	Montant
Jusqu'à 10 mètres	20 euros
Au-delà de 10 mètres	30 euros

Règlement possible par carte bancaire, virement bancaire (IBAN : FR76 1460 7003 4470 5137 6718 417) ou en espèces à la Base Paul Bausset, avant la clôture des inscriptions le vendredi 16 octobre à 19h30.

6. PROGRAMME - MISE A DISPOSITION-TYPE DE PARCOURS-HEURE LIMITE

6.1 La confirmation des inscriptions se fera jusqu'au vendredi 16 octobre à 19h30.

6.2 Briefing et 1er signal d'avertissement :

Dimanche 18 octobre 2026 :

- 10h50 Briefing par ***VHF canal 77***
- 11h00 Premier signal d'avertissement : parcours côtiers (annexe parcours du CNSM)
- 18h30 Résultats et convivialités à la Base Paul Bausset, à Sainte-Maxime

6.3 Les bateaux manquant à finir après 17h00 seront classés DNF.

7. FICHE COURSE

Tous les documents de course seront exclusivement mis en ligne en version électronique à l'adresse suivante : documents de course et seront affichés dans le hall de la Base Nautique Paul Bausset, 21 bd Jean Moulin, à Sainte-Maxime

8. CLASSEMENT

Classement a minima selon l'annexe A

9. PROTECTION DES DONNEES

9.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

9.2 **Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

10. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

NOTA BENE :

En tant que concurrents, vous devez respecter la règlementation maritime en tous points : balises, plongeurs, bateaux de plongée.

Président du Comité de course : Pierre-André DOLLFUS